

ALBERT

## Du gaz vert à l'horizon 2023

Porté par un collectif de 23 agriculteurs du Pays du coquelicot, le projet de création d'une unité de méthanisation avance.

Le projet de création d'une unité de méthanisation à Albert avance doucement mais sûrement. « Des collègues ont mis dix ans avant d'y arriver. Nous travaillons sur le dossier depuis 2017, il doit aboutir en 2023, ce qui fera six ans. C'est un délai conséquent mais vu la taille du projet, nous nous y attendions », débute Michel Destombes, agriculteur et maire de Morlancourt, à la tête du collectif de 23 exploitants agricoles du Pays du coquelicot qui se sont engagés pour produire du gaz vert.

### LE CHANTIER DE CONSTRUCTION DOIT DÉMARRER EN 2022

Il reste encore un peu de chemin à parcourir avant que l'idée devienne réalité. Mais plusieurs points sont déjà réglés, comme l'achat du terrain situé à la sortie d'Albert, à proximité du parc d'activités Henry-Potez. « Il reste encore quelques parcelles à acquérir, c'est en cours. » Le constructeur de la méthaniseur a été choisi : le collectif mise sur une entreprise locale, la Société Nouvelle AES Dana, installée près d'Arras (Pas-de-Calais). Les bureaux d'études ont aussi été désignés.

« Nous travaillons en ce moment sur la préparation du permis de construire et des demandes d'autorisations nécessaires pour exploiter une installation classée protection de l'environnement (ICPE), poursuit le porteur de projet. Tout cela doit



Une vue de la future unité de méthanisation envoyée au collectif d'agriculteurs par le constructeur.

être bouclé d'ici la fin de l'année. Nous tablons sur un délai de 18 mois pour l'instruction du dossier par les services de la préfecture. » Le chantier de construction pourra ensuite démarrer mi-2022 pour une durée d'environ huit mois. Avec l'espoir que l'installation soit opérationnelle au cours du premier trimestre 2023.

### DES DÉCHETS À VALORISER

L'investissement est conséquent, il

s'élève tout compris à 11 millions d'euros.

Les productions des 23 agriculteurs engagés dans le projet seront en partie englobées par le méthaniseur. Tout comme les pulpes de betterave récupérées dans les sucreries. « Nous allons également prospecter pour trouver des déchets à valoriser. Tout le monde nous attend sur ce terrain-là, notre objectif sera d'en trouver un maximum en parcourant un minimum de dis-

tance. » Les invendus des magasins, les déchets produits par l'industrie agroalimentaire ou dans les restaurants et les cantines pourront être transformés en gaz vert.

L'énergie vertueuse produite dans le méthaniseur albertin sera rachetée par Engie, puis directement injectée dans le réseau local. Michel Destombes le promet déjà, « nous produirons largement assez pour alimenter tout le réseau domestique ». ■ VINCENT HÉRY

### D'AUTRES PROJETS "ÉCOLOES" AU PAYS DU COQUELICOT

• **À Miraumont**, le maire René Delattre aimerait s'inspirer de l'exemple de l'Allemagne, en pointe selon lui, sur les questions écologiques. Il rêve de créer une ferme photovoltaïque qui permettrait d'alimenter des serres en électricité. « Une réunion avec la Fédération départementale de l'énergie (FDE80) et la chambre d'agriculture a déjà eu lieu pour en parler. » L'Élu assure que la société H2air, qui exploite des éoliennes construites sur le territoire communal, est prête à financer l'étude de faisabilité.

• **La majorité municipale d'Albert** a aussi avancé dans son programme électoral une idée similaire, à savoir la création d'un parc de panneaux solaires derrière la déchetterie. Pour l'heure, la municipalité indique que le projet est toujours dans les cartons, mais qu'il est « encore trop tôt » pour en parler.

• **Dans un autre registre, la commune d'Étinehem-Méricourt** souhaite miser sur la Somme pour créer une centrale hydroélectrique. « Nous sommes en phase d'études avancées, un appel à manifestation d'intérêt (l'équivalent d'un appel d'offres, NDLR) a été initié par le Département, indique Franck Beauvarlet. Je pense que ça va se faire à l'horizon 2021 ou au plus tard 2022. » Il assure que sa récente élection à la tête de la FDE80 ne jouera pas un rôle d'accélérateur dans ce dossier.

PAYS DU COQUELICOT

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)